

Image not found or type unknown



vente de supports imprimés avec images personnes

Par **geronimo516**, le **17/09/2010 à 20:13**

ai-je le droit d'imprimer et de vendre des photos ou images de personnes publiques (catcheur, footbaleur, chanteur etc...) apposées sur des supports. On m'a parlé de 7 images maximum exposées sur un stand sans autorisation spécifique, est-ce exact ?

Merci de votre réponse

Par **Domil**, le **17/09/2010 à 20:59**

Pour chaque photo, vous devez avoir l'autorisation du titulaire des droits de la photo. Vous devez en plus avoir l'accord des personnes sur les photos pour l'utilisation de leur image.